

# OMPI



IPC/A/19/2  
ORIGINAL: anglais  
DATE: 3 octobre 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)

## ASSEMBLÉE

Dix-neuvième session (13<sup>e</sup> session ordinaire)  
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2001

### RAPPORT

*adopté par l'Assemblée*

1. L'assemblée avait à examiner les points ci -après de l'ordre du jour unifié (document A/36/1) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 16, 24, 27 et 28.
2. Les apports sur ces points, à l'exception du point 16, figure dans le rapport général (document A/36/15).
3. Les rapports sur le point 16 figure dans le présent document.
4. M. José Graça Aranha (Brésil) a été élu président de l'assemblée; M. Nikola Kopčić (Croatie) et M. Michael A. Meigs (États -Unis d'Amérique) ont été élus vice -présidents.

## POINT 16 DEL'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

## QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DEL'IPC

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/A/19/1.
6. La délégation de Cuba a exprimé sa satisfaction concernant les rapports sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB et a souligné l'importance des objectifs de la réforme reposant sur une large utilisation des nouvelles techniques de l'informatique.
7. La délégation de la France a fait observer que la réforme de la CIB est une question très importante. La classification est restée une nouveauté essentielle de classement et de recherche parmi les collections de brevets sous forme imprimée. Avec la mise au point de systèmes informatiques facilitant la recherche et l'examen des demandes de brevets, la CIB conserve un rôle fondamental en tant qu'outil de recherche d'information de très haute qualité. La délégation a indiqué que la France a élaboré, en collaboration d'autres pays et l'OMPI, un système informatique en langage naturel permettant de consulter la classification en français et que les avantages découlant de l'utilisation de ce système pourront être partagés avec les États membres et l'Organisation.
8. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le Bureau international pour l'établissement du rapport sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB. Elle a indiqué que l'accroissement rapide des collections de brevets découlant de l'augmentation considérable des dépôts de demandes de brevets dans le monde entier a rendu le problème de maintenir l'efficacité des systèmes de classement nationaux. La délégation a fait observer que la structure à deux niveaux de la CIB après la réforme profitera en premier lieu aux offices qui n'ont pas nécessairement les moyens de créer, tenir à jour et réviser leurs propres systèmes de classement. La délégation a appuyé le processus de réforme de la CIB et a insisté sur le rôle de la coopération pour aboutir en 2005 à une classification pleinement opérationnelle après la réforme.
9. L'assemblée a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB.

[Fin du document]